

PRÉSIDENTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 2408-2016/ARR/DJA

du : 19/09/2016

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI /DRH	2
DES	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressé	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 61-2009/APS du 26 novembre 2009 fixant l'organisation et les missions de la direction de l'éducation de la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 11738-2009 du 24 décembre 2009 relatif à l'organisation des services de la direction de l'éducation de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 2257-2016/ARR/DRH/LF du 25 août 2016 portant nomination de monsieur Romain CAPRON – inspecteur de l'éducation nationale – en qualité de directeur de l'éducation de la province Sud ;

Vu le rapport n° 1706-2016/ARR/DJA/SRA du 3 septembre 2016,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'article 16 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé est modifié comme suit :

1°) Au 1^{er} alinéa, les mots : « *Gérard MALAUSSENA* » sont remplacés par les mots : « *Romain CAPRON* » ;

2°) A l'alinéa 5, les mots : « *et des adjoints d'éducation* » sont supprimés.

ARTICLE 2 : Aux alinéas 2, 4, 8, 12, 17 et 18 de l'article 17 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé, les mots : « *Gérard MALAUSSENA* » sont remplacés par les mots : « *Romain CAPRON* ».

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressé.